

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: Société fédérale de sous-officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société fédérale de Sous-Officiers.

ête centrale de Hérिसau en 1891.

CONCOURS DE TRAVAUX ÉCRITS

De même que dans les fêtes précédentes il a été organisé à Hérísau, à l'occasion de la fête centrale de cette année, un concours de travaux écrits ouvert à tous les sous-officiers faisant partie de la Société fédérale. Les questions posées étaient au nombre de sept, soit une pour chacune des différentes armes et une dite *générale*, qui, comme son nom l'indique, portait sur un sujet d'intérêt général pour le corps des sous-officiers.

Les travaux présentés ont été au nombre de 62, soit 17 de plus qu'en 1889, à Lausanne; 32 de plus qu'à Lucerne en 1887; et 50 de plus qu'à Fribourg en 1885. Il y a donc une progression très marquée dans ce genre de concours. Mais s'il y a progrès dans le nombre, est-ce à dire qu'il y ait progrès dans la qualité des travaux? Nous ne voudrions pas l'affirmer. Cependant il faut constater une chose, c'est que les auteurs de ces 62 travaux se sont, à quelques exceptions près, conformés aux observations que le Jury des travaux écrits de la fête de Lausanne avait insérées dans son rapport, spécialement en ce qui concerne la forme extérieure des manuscrits et une division mieux comprise de la matière. — Les manuscrits envoyés sont propres; presque tous sont bien écrits et convenablement rédigés. Quelques-uns des travaux ont une réelle valeur et même dans ceux qui n'ont pu être classés premiers, on constate généralement de l'application et un sincère désir de produire quelque chose de bien.

Dans les 62 travaux parvenus au Comité central dans le délai réglementaire, 47 étaient rédigés en langue allemande et 15 en langue française. — 28 ont pu être récompensés (19 allemands, 9 français); 12^e ont obtenu des mentions honorables. — Enfin 22 travaux, qui n'avaient pas le nombre des points nécessaires, n'ont pu être classés (17 allemands, 5 français).

Comme prix (espèces et nature) à affecter aux 28 travaux primés, le Comité central disposait d'une valeur de fr. 1240; (à Lausanne, pour 24 travaux récompensés, la valeur des prix était de fr. 1190).

— La somme disponible fut répartie en :

3	prix de fr. 100.—	(avec couronnes)
2	»	» 80.—
3	»	» 60.—
7	»	» 40.—
6	»	» 30.—
7	»	» 20.—
Total fr. 1240.—		

Nous donnons ci-après l'énumération, *par arme*, des questions posées et des travaux qui les traitent, en faisant suivre chacun de ceux-ci de la critique soulevée à leur égard par le Jury ; puis, nous publierons plus tard ceux de ces travaux qui nous paraîtront avoir quelque mérite à la publicité.

Disons encore que le Jury, composé d'officiers supérieurs, fonctionnait sous la présidence de M. le colonel-divisionnaire Berlinger.

Rapport du Jury
sur les travaux écrits présentés à la fête centrale de Sous-Officiers,
à Hërisau en 1891.

(Traduit de l'allemand par Eug. Buffat, fourrier d'administration,
1^{er} secrétaire du comité central à la Chaux-de-Fonds.)

I. INFANTERIE

Sujet de concours : « Le sergent d'infanterie comme remplaçant » du chef de section : dans le service intérieur, de garde, de grand-garde et de patrouille d'officier, enfin au combat ; les deux derniers » points appuyés par un exemple simple. »

Sur les 18 travaux présentés il a été décerné 11 récompenses et 4 mentions honorables.

Cette question avait pour but d'amener ceux qui l'ont traitée à décrire la situation créée au plus ancien sous-officier de la section dans le cas où il viendrait à être désigné comme remplaçant du chef de section.

L'expression de « remplaçant » employée dans le texte de la question est conforme au chiffre 63 du nouveau règlement d'exercice, mais dans l'esprit du règlement il ne s'agit pas seulement de remplacer l'officier *absent* (chef de section), mais aussi de le suppléer lors de sa présence au corps. En d'autres termes il s'agissait de décrire le champ d'activité du sergent comme remplaçant de l'officier (chef de section) *absent* et d'indiquer en outre dans quelle mesure celui-ci même *présent* doit pouvoir compter sur son sergent, lorsqu'il lui remet en mains la surveillance des différents services, comme par exemple :

« Dans le service intérieur » : Veiller à ce que les ordres généraux et spéciaux soient exécutés sans le concours de l'officier, de manière à ce que celui-ci n'ait qu'à constater leur bonne exécution.

« Dans le service de garde » et « de grand garde » : Veiller à l'ordre dans le poste, à la tenue, à la propreté et à la conduite des hommes ; contrôler la réception et l'exécution des services commandés afin que l'officier soit assuré qu'il tient constamment sous sa main sa garde prête à toute éventualité ; se pénétrer en un mot de toutes les obligations du chef de poste pour se rendre à même de le sup-

pléer ou de le remplacer à tout moment et en toutes circonstances.

« Dans les patrouilles d'officiers » : comme guide du gros de la patrouille, chercher à agir selon les intentions de son chef pendant que celui-ci est en observation.

Enfin « au combat » : Surveiller ses hommes, observer et annoncer les faits nouveaux qui peuvent surgir ; estimer les distances, etc. en un mot suppléer et au besoin remplacer l'officier.

La plupart des auteurs ont traité les devoirs du chef de section ; la plupart aussi ceux des sous-officiers ; quelques-uns se sont étendus d'une manière assez complète sur les devoirs de la troupe, mais deux seulement, et encore d'une manière incomplète, ont traité la question dans le sens indiqué ci-dessus.

Le jury a apprécié ces travaux comme suit :

N° 35. *Si tu veux la paix prépare-toi à la guerre.*

1 cahier 35 pages in-4°, en français.

Solution excellente et sérieuse de la question qui est traitée dans tous ses détails, au point de vue du remplacement de l'officier *absent* ; dans le service intérieur les travaux du jour d'entrée et du service de surveillance sont bien décrits ; le service de garde est traité d'une manière très complète ; le service de grand'garde décrit d'abord abstraitement est développé ensuite dans un exemple simple et intelligible ; il en est de même des chapitres traitant des « patrouilles d'officiers » et du « combat ». — Il est à regretter que l'auteur ne se soit pas inspiré du nouveau règlement d'exercice.

Prix fr. 100.— avec couronne.

Auteur : Jean Humbert, sergent-major de carabiniers
Section de la Chaux-de-Fonds.

N° 55. *Probiren geht über studiren.*

(1 cahier de 35 pages in-4°, en allemand.)

Travail matériellement bon, étude bien conduite de la question. Fait ressortir très justement la responsabilité du sergent dans les diverses branches de service. Ecriture et style laissent malheureusement à désirer.

Prix fr. 60.—

Auteur : Hermann Gubler, caporal d'infanterie
Section Frauenfeld.

N° 56. *Auf mir nach !*

(1 cahier de 55 pages petit in-4° en allemand)

Après une introduction qui ne rentre pas précisément dans le sujet imposé, l'auteur fait une description généralement bonne des fonctions du sergent dans le service intérieur, mais sa description est trop superficielle. Le service de garde est bien traité. L'exemple

choisi pour le service de grand'garde, patrouille d'officiers et combat, réclamait une description plus simple et moins intensive des diverses fonctions. Néanmoins ce travail laisse une bonne impression.

Prix fr. 40 —

Auteur : Karl Henking, sergent d'infanterie
Section Schaffhouse.

N° 60. *Der brave Mann denkt an sich zuletzt.*

(1 cahier de 31 pages petit in-4° en allemand)

L'auteur de ce mémoire traite toutes les parties du thème au moyen d'un exemple. Il décrit le champ d'activité du sergent lors de la mobilisation, au cantonnement, à la caserne, puis dans les services de garde et de grand'garde d'une façon simple et claire. Il n'en est malheureusement pas de même pour les « patrouilles d'officiers » et le « combat » dont la description est trop succincte.

Pour cause de tardivité ce travail n'a pu être récompensé.

Auteur : Albert Aebly, adjudant sous-officier
Section de Glaris.

N° 21. *Stelle jeder auf seinem Posten den ganzen Mann,
jeder strebe vorwärts!*

(1 cahier de 25 pages gr. écol. en allemand)

Bon travail, empreint d'un certain enthousiasme pour la tâche du sous-officier. La description des services intérieur et de garde dénote de la pratique et du coup d'œil. Par contre les chapitres traitant des « patrouilles d'officiers » et du « combat » quoique bien dans leur ensemble, sont cependant trop concis.

Prix de fr. 30.—

Auteur : Hans Kronenberger sergent d'infanterie
Section Central-Wiggerthal.

N° 29. *Si vis pacem para bellum.*

(1 cahier de 29 pages petit in-4° en français)

Travail fait avec soin. Idées pour la plupart justes et en grande partie originales ; dépasse même le cadre du thème en ce qu'il va jusqu'à démontrer les obligations de la troupe dans les différentes branches de service. Il est dommage que les deux dernières parties de la solution ne soient pas appuyées par un exemple, ce qui rend ce travail incomplet.

Prix de fr. 30.—

Auteur : Charles Blanc, sergent d'infanterie à Travers
Section de Neuchâtel. (A suivre).

